

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

30/2024

**Objet : Consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet « Aménagement des abords de l'église Saint Barthélémy »**

**SEANCE VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024**

*L'an deux mille vingt quatre*

*Le 13 septembre à 19 heures*

*Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de septembre et sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,*

*Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 06 septembre 2024 par courrier électronique*

**Étaient présents :**

*Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Christelle THIEBAULT*

**Absents excusés :**

*Serge NARDIN pouvoir à Philippe AUPHAN*

*Pierre ALAMELLE pouvoir à Frédérique ANGELETTI*

*Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Jacques LAURELUT*

*Jean-Jacques SEUTIN pouvoir à Gérard BLANC*

**Absents :** *Amandine HEBREARD*

Philippe AUPHAN a été désigné comme secrétaire de séance

Madame le Maire présente le projet d'aménagement des abords de l'église « Saint Barthélémy » et rappelle l'étude de faisabilité réalisé par les services du CAUE 84.

L'estimation prévisionnelle du projet s'élève à ce stade à :

Montant prévisionnel des travaux	158 580.00 HT
Etude & Frais divers	31 770.00 HT
<b>Montant total HT prévisionnel PROJET</b>	<b>190 620.00 HT</b>

Il convient pour poursuivre le projet de lancer une consultation afin de choisir une équipe de maîtrise pour la réalisation de ce projet ;

La consultation sera lancée sur la plateforme dématérialisée « AWS MARCHES PUBLIC.INFO »

Les dépenses sont inscrites au budget 2025 et seront imputées au compte 212

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

ID : 084-218401404-20240913-D\_30\_2024-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

- **DONNER** son accord sur le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ;
- **APPROUVER** le cahier des charges de la consultation ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et à la signature du marché.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que susdit.

Le Secrétaire de séance



Madame le Maire,  
Frédérique ANGELETTI

